

Nous protégeons la jeunesse !



Moins de 16 ans ?

La remise et la vente de vin, bière et autres boissons alcooliques sont interdites.



Moins de 18 ans ?

La remise et la vente de spiritueux, apéritifs et alcopops sont interdites.

Le personnel peut exiger une pièce d'identité.

L'infraction à la loi par l'entreprise et/ou par le personnel peut être punie d'une amende.